

l'écho de nos villages

NUMÉRO 32
2^{ÈME} TRIMESTRE 2009

MERCUS • GARRABET • AMPLAING • JARNAT • CROQUIÉ



LES JOUTES LANGUEDOCIENNES

sommaire

DOSSIER : LE PAVE

(Plan d'Accessibilité de la Voirie
et des Espaces publics)

VIE LOCALE

VIE SCOLAIRE

VIE ASSOCIATIVE

ANIMATIONS

ÉTAT CIVIL

DÉLIBÉRATIONS DU C.M.

MERCUS

GARRABET • AMPLAING • JARNAT • CROQUIÉ

édito

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACCESSIBILITÉ

La place des personnes handicapées dans notre société et leur mobilité, nous oblige à reconsidérer nos espaces de vie et par là même à redéfinir la notion de «handicap».

De ce fait, les déficiences motrices que présentent certaines personnes de façon permanente et souvent irréversible, nous amènent à prendre également en compte les handicaps physiques temporaires générés par des circonstances particulières auxquelles nous pouvons être tous confrontés un jour. Il s'agit par exemple d'une mobilité ou d'une agilité réduite par une grossesse, la maladie ou l'accident... C'est également une gêne occasionnée par le transport de paquets encombrants, ou d'un enfant, l'utilisation d'un fauteuil roulant, une diminution de l'acuité visuelle...

Dans tous les cas, le fil conducteur de la mobilité doit passer par la solidarité.

Aussi, afin de faciliter les déplacements de ces personnes, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un «Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics» (PAVE)

Conformément à la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ou à mobilité réduite, une convention a été passée avec la DDEA 09 (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture).

L'étude, dont le périmètre concerne nos 5 villages, porte sur les infrastructures (voirie, places, bâtiments) et les superstructures (boîtes aux lettres, signalisation, containers à ordures...)

Un comité de pilotage composé de conseillers municipaux, de représentants de la DDEA et de représentants d'associations de personnes à mobilité réduite a été mis en place pour analyser les dysfonctionnements, réfléchir aux modifications à apporter dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Après une année de réflexion, le PAVE qui a été rédigé a débouché sur un diagnostic approuvé dans son ensemble par le groupe de travail et validé par le Conseil Municipal.

Dorénavant la commune devra tenir compte des recommandations du plan lorsqu'elle réalisera des travaux dans le périmètre concerné.

J. LORENZO

LE PAVE

Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

A qui s'adresse la notion d'accessibilité ?

L'accessibilité s'adresse "aux personnes qui, atteintes d'une incapacité (physique, visuelle, auditive, cognitive), rencontrent des difficultés pour se déplacer". Cette notion concerne toute personne qui, à un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité :

- permanente (vieillesse,...) ;
- temporaire (grossesse, accident,...) ;
- dans la vie quotidienne (manipulation de caddie, poussette,...).

Enjeux

Ils sont considérables car ils concernent l'ensemble de la population qui bénéficie des mesures d'amélioration de l'accessibilité de la voirie et de l'espace public...

De plus le vieillissement de la population conforte le besoin en la matière.

Renforcement de l'insertion des personnes à mobilité réduite en leur donnant la possibilité d'accès.

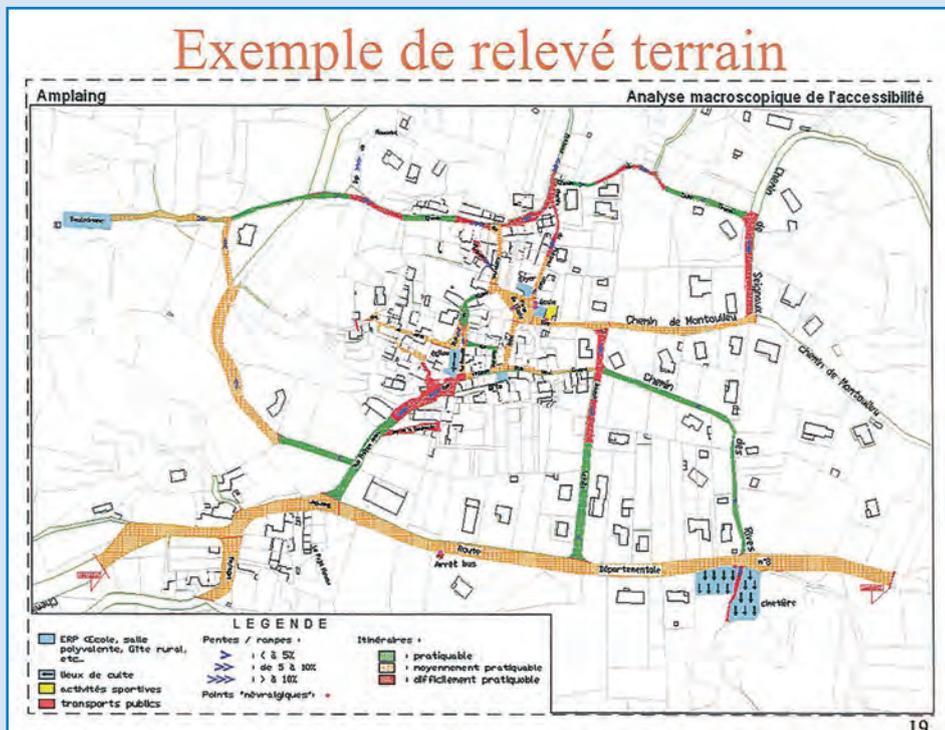
Incitation au déplacement à pied dans un espace public sécurisé et de qualité.

La démarche

- Une démarche à engager sur le terrain avec la police municipale afin de faire prendre conscience aux automobilistes la nécessité de respecter les emplacements handicapés existants, mais aussi de ne pas stationner sur les trottoirs et les passages piétons (par exemple : sensibilisation par PV factices).
- La mise en place d'aires de stationnement spécifiques pour les véhicules des personnes à mobilité réduite.
- Le recensement et l'engagement de discussions avec France Telecom pour la mise en accessibilité des cabines téléphoniques.
- Le recensement et l'engagement de discussions avec La Poste pour la mise en accessibilité des différentes boîtes à lettres.
- La question de l'encombrement des trottoirs par les concessionnaires de services publics (poteaux incendies, poteaux d'arrêt et abri-bus, conteneurs, etc...).
- L'optimisation de l'accès aux commerces, services et animations sur le domaine public.
- La consultation de l'autorité gestionnaire des voies (CG 09).
- La consultation de l'Autorité Organisatrice des Transports (A.O.T.) en ce qui concerne les transports collectifs (Schéma Directeur d'Accessibilité en cours en Ariège).

Rappel : dans un délai de trois ans à compter de la publication de la loi du 11 février 2005 (échéance au 11 février 2008), les autorités compétentes (A.O.T.) ont l'obligation d'établir un Schéma Directeur d'Accessibilité des services de transports publics dont elles sont responsables. Mise en accessibilité des arrêts, des matériels roulants et des services avant le 11 février 2015.

Les arrêts bus des axes-itinéraires-cheminements retenus seront traités en cohérence avec le schéma directeur, sachant que le département a engagé une réflexion sur les arrêts de bus par itinéraire.



Planning

Planning prévisionnel	2008	Court terme	Moyen terme	Long terme
Secteur Mercus		<ul style="list-style-type: none"> • Itinéraire 1M • seuils commerces • itinéraire 2M bis 	<ul style="list-style-type: none"> • accès église • itinéraire 2M bis • itinéraire 3M 	
Secteur Amplaing	Réalisation diagnostic recensement des contraintes	<ul style="list-style-type: none"> • déplacement boîte à lettre • accès cabine téléphonique 	<ul style="list-style-type: none"> • itinéraire 1A 	<ul style="list-style-type: none"> • itinéraire 2A • itinéraire 3A
Secteur Garrabet				<ul style="list-style-type: none"> • itinéraire 1G
Secteur Croquié		<ul style="list-style-type: none"> • place de Croquié • aire conteneurs 		
Secteur Jarnat		<ul style="list-style-type: none"> • déplacement boîte à lettre • déplacement affichage municipal 		
Actualisation du tableau de bord	Bilan d'étage annuel et suivi sur la durée de vie du plan			
Actions de sensibilisation	Administrés, usagers du domaine public, entreprises de services et de travaux, etc...			
Communication et concertation	Courriers aux concessionnaires du domaine public, information spécifiques dans la bulletin municipal			
Travaux de mise en conformité	En fonction du programme prévisionnel et budgétaire retenu par le Conseil Municipal			

VIE ASSOCIATIVE

La journée associative et le 20^{ème} anniversaire du plan d'eau : une journée mémorable...

Les Associations de la commune, sous la houlette de Gilbert RIU, dynamique président des «Amis du Serbel» ont élaboré un programme festif, riche et varié afin que le 20^{ème} anniversaire du Plan d'eau de Mercus reste une journée mémorable pour tous... Elles avaient même invité le soleil !!!

L'apéritif musical et les grillades servis à partir de midi, ont connu un succès fou.

A 14 H 30, l'exhibition de «joutes languedociennes» s'est déroulée dans une ambiance de fête, animée par «les Mountagnols», et ponctuée d'applaudissements de la foule enthousiaste.

Les activités et animations gratuites (pédalos, course de barques) et autres activités ludiques proposées durant toute la journée ont fonctionné à «plein régime».

Les enfants qui n'avaient pas été oubliés ont pu donner libre cours à leur fougue juvénile, en prenant d'assaut les structures qui leurs étaient réservées.

Le groupe «5 H 30», chorale locale a présenté un spectacle musical axé sur les années 50 de grande qualité.

C'est bien connu, les émotions ça creuse l'estomac... Aussi, le soir à partir de 20 heures, tout le monde s'est retrouvé sous le chapiteau où a été servi par le restaurant «EURL Manon» un repas «méditerranéen», accompagné de vins (rouge et rosé) offerts par le tissu associatif. Auparavant, huîtres, moules et vin blanc apportés par les jouteurs de Mèze ont régalé les nombreux convives.

Cette superbe journée a été clôturée par un magnifique feu d'artifice tiré sur l'eau et offert par la Communauté des Communes du Pays de Tarascon, suivi d'un concert gratuit interprété par le groupe local ARRG.

Les quelques mille personnes qui ce 13 juin s'étaient donné rendez-vous à Mercus n'ont pas regretté le déplacement.

Le tissu associatif de Mercus-Garrabet a bénéficié pour l'organisation de cette journée, du soutien sans faille du Maire et de son Conseil Municipal, ainsi que de l'aide de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon, du Conseil Général, du Conseil Régional et d'E.D.F.

Un bel exemple de partenariat Associations/Institutions Publiques.



VIE ASSOCIATIVE

LES AMIS DU SERBEL

Toujours «bon pied bon œil» les adhérents ont bien profité du voyage en Corse pour l'Ascension, et en juin d'un week-end en Sologne pour la manifestation de renommée internationale le «Game Fair» consacrée aux activités de la chasse et de la nature, et de la sortie en Catalogne française avec le fameux «Train Jaune».

LE TENNIS

la saison vient de s'achever avec la fête des associations le 13 juin. Cette année le club a organisé le premier tournoi adultes qui a rencontré un beau succès avec 76 participants de clubs venus de l'Ariège, l'Aude et la Haute-Garonne pour des rencontres dans la bonne humeur et un bon esprit sportif.

Fort de ce succès, le club maintiendra 2 tournois dans l'année, le tournoi des jeunes la première semaine des vacances de février et le tournoi adultes les 2 semaines des vacances d'avril.

Début septembre reprise de la saison avec les inscriptions les samedi et mercredi à compter du 5 septembre de 10 à 12 heures et par téléphone au 06 76 25 50 06. Les tarifs demeurent les mêmes que pour la saison précédente en raison de la conjoncture économique, avec un effort particulier pour les adhésions "famille".

Très bonnes vacances à tous - sportivement vôtre.

Le bureau.



UN STAFF D'ENFER



M. le Maire adresse ses sincères félicitations aux lauréats des examens scolaires de fin d'année et leur souhaite une bonne continuation dans leurs études.

ÉCOLE NUMÉRIQUE

Le ministère de l'éducation et de l'enseignement a mis en place un projet d'école numérique destiné aux écoles rurales. Afin de permettre à nos élèves de bénéficier d'un enseignement intégrant l'initiation à l'informatique, le conseil municipal a décidé de faire acte de candidature pour l'école d'AMPLAING.

La directrice de l'école, Mme VALERO, a immédiatement adhéré à ce projet.

Après examen des nombreuses candidatures, l'inspection de l'académie nous a annoncé que notre école était retenue. La convention a été signée le 30 juin dernier, ce qui nous permet d'acquérir l'équipement rapidement.

Nous ne manquerons pas de développer cette rubrique après la rentrée scolaire.

Un wagon mesurait à peu près 25 m², 70 à 80 personnes y étaient entassées. Toutes les aérations étaient bouchées, ils respiraient chacun à leur tour à une mini fissure.. Un seau était posé dans un coin et tout le monde y faisait ses besoins. Ils n'avaient rien pendant des jours, 20 personnes sur 70 mouraient.

Pour s'évader, les déportés devaient attendre les bombardements car ils descendaient du wagon pour se protéger avec les allemands ou bien ils faisaient un trou dans le sol du wagon et sautaient en baissant la tête pour ne pas se faire décapiter par l'attelage du train.

LE CIMETIÈRE

On a vu de nombreuses tombes, toutes identiques, toutes les nationalités étaient représentées (espagnols, italiens, portugais, polonais, russes, yougoslaves, USA, chinois..).

J'ai vu deux tombes de portugais, je leur ai offert un coquelicot (Yann).

La classe de CM2 d'Amplaing

VIE SCOLAIRE

LE VERNET D'ARIÈGE

LE MUSÉE

A l'entrée se trouvent toutes les photos des personnes internées entre 1939 et 1944. De chaque côté nous avons vu des objets et des livres retraçant la vie de ces gens dans le baraquement. Au fond de la salle on peut découvrir la maquette du camp qui pouvait recevoir jusqu'à 12 000 personnes, tout était clôturé par des fils barbelés.

LE CAMP

Les espagnols traversaient la frontière pour sauver leur vie.

Le Vernet fut le camp le plus répressif de France durant la seconde guerre mondiale. Les conditions de vie furent particulièrement dures.

Le camp parcourt 50 hectares, il y a en permanence 400 gardiens. Personne ne pouvait s'approcher à plus de 10 mètres. Le camp était divisé en quatre quartiers plantés de baraques de planche.

Dès leur arrivée, les internés ont le crâne tondu et sont dépouillés de leurs objets personnels.

Ils étaient entre 180 et 200 par baraque. Les pailles, humides et puantes étaient infectées par la vermine. Dans un lit pou-

vaient dormir trois personnes, si l'une d'elles se retournait, les autres étaient obligés de se retourner également.

Les détenus n'avaient droit qu'à une douche par semaine.

La nourriture est maigre : jamais de viande, de fruits ou de plats sucrés. Le déjeuner consiste en une louche de café ou de thé. Le repas était composé d'une assiette de pois chiches et d'une boule d'un kilo et demi de pain sec pour six détenus. La soupe n'avait qu'un petit goût d'eau graisseuse, elle n'avait qu'un avantage, elle était chaude.

Durant l'hiver 1939-1940, il n'y a ni chauffage ni électricité. Sans vêtements chauds, les internés dorment tout habillés. Avec le manque d'hygiène et l'insuffisance de nourriture, les malades sont nombreux..

Les visites sont interdites, si un parent d'un prisonnier tente de s'approcher des clôtures, il est abattu.

LE WAGON

A la gare du Vernet, les 8 août, 1er septembre et 24 septembre, 558 juifs dont 45 enfants ont été déportés vers le camp d'extermination d'Auschwitz.

93 personnes déportées par "le train fantôme" ne sont pas arrivées à Dachau. On l'appelle le "train fantôme" car personne ne savait où il allait, alors qu'aujourd'hui il y a des GPS, les gares savent où sont les trains.

VIE LOCALE

L'ACTUALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

CÉRÉMONIES DU SOUVENIR

Les habitants et les élus de la commune se sont réunis devant les 2 Monuments aux Morts de la commune (Mercus et Amplaing) pour commémorer le 8 mai 1945.

Florence Denjean, conseillère municipale qui remplaçait M. le Maire empêché, a lu devant une assistance recueillie le message du Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants.

«L'école du Calamès» a assuré l'accompagnement musical des cérémonies en interprétant «La Marseillaise» et «Le Chant des Partisans».

Cette commémoration s'est clôturée dans la convivialité autour d'un vin d'honneur servi par le Conseil Municipal dans la salle communale Henri Esquirol à Amplaing.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Rappel des horaires d'ouverture :

- le mardi : 16 h à 18 heures,
- le mercredi : 10 h 30 à 12 h et 15 h à 17 heures,
- le vendredi 16 h à 18 h 30.

Fermeture estivale du 1er au 31 août 2009.

EN ROUTE VERS LA BIBLIOTHÈQUE

Quand la crèche multi-accueil permet aux petits enfants de découvrir un nouvel espace, par un bel après-midi du mois d'avril. Un petit groupe composé de 2 adultes et 4 enfants, accueilli très chaleureusement par Mme Cots bénévole à la bibliothèque, raconte son expérience :

«Les enfants sont entrés tranquillement, puis chacun d'eux s'est installé, l'un confortablement assis dans un fauteuil avec un livre sur les genoux, un autre sur un coussin avec un grand album, le troisième a préféré qu'on lui raconte une histoire pendant que le quatrième observait et investissait cet espace si nouveau. Quel agréable moment autour des livres, des mots, des sons, des couleurs... Avant de partir les enfants ont choisi des



livres qu'ils ont rapporté à la crèche pour en faire profiter les autres enfants.

Ainsi tous les 15 jours nous reviendrons à la bibliothèque poursuivre le projet d'éveil culturel des enfants à travers la découverte du monde des livres et pour leur plus grand plaisir».

SERVICE DE PROXIMITÉ : PORTAGE DES LIVRES À DOMICILE

Afin de permettre aux publics empêchés l'accès à la culture et à la lecture, les bibliothécaires bénévoles, avec l'accord de M. le Maire, vont mettre en place un service de «portage des livres à domicile».

Ce service de proximité exclusivement réservé aux habitants de notre commune, s'adresse tout particulièrement aux seniors (à partir de 75 ans) et aux personnes isolées ne pouvant se déplacer pour cause de maladie ou de handicap.

Si vous êtes concernés (es) et si cette proposition vous intéresse, vous êtes invités (es) à prendre contact avec les bibliothécaires aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Tél. 05 61 64 01 96.



L'ACTUALITÉ DU VILLAGE

Dans le cadre de l'OMPCA du Tarasconnais, le magasin VIVAL géré par M. Kny s'est vu décerner par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège le label de Qualité «abc» (accueil, bien-être et conseil) pour sa démarche de Qualité. La remise du «diplôme» a eu lieu courant juin en présence notamment de MM. Lorenzo maire, Duran conseiller général du canton et du représentant de la CCI.

Après la mise en place de l'ouverture de l'épicerie à la demi-journée M. Kny a créé un service de maintenance et de petits travaux de rénovation de l'habitat (05.61.05.82.89 – pro09services@gmail.com).

DÉCRETS DE NATURALISATION

Lors d'une cérémonie organisée à la préfecture de l'Ariège, Mme ABDELLI Merzaka et Mlle EL MOUSSAOUI Fatima se sont vu remettre officiellement par le Préfet le décret du 24 novembre 2008 qui fait d'elle des citoyennes françaises par naturalisation.

CARTON ROUGE : DÉCHARGE SAUVAGE À GARRABET

Bien que la commune soit parfaitement dotée en système de collecte des divers déchets, sans doute n'est ce pas suffisant. En effet, l'espace propreté (si l'on peut dire !) de la sortie nord de Garrabet ressemble trop souvent à une décharge à ciel ouvert. Dédié à la collecte des ordures ménagères, sacs jaunes et verre il reçoit régulièrement des encombrants (matelas, plastiques, bois...) du plus bel effet en bordure de route.

Très décevant pour tout le monde, élus et habitants. Les efforts d'entretien et d'embellissement de la commune sont mis à mal par une poignée d'irresponsables, mauvais citoyens et partisans du moindre effort. Pour mémoire, le service de collecte des déchets dans la commune (dernière parution bulletin municipal du 1^{er} trimestre 2008) : Déchets ménagers collectés par le Smectom du Plantaurel :

- ordures ménagères : le vendredi à Amplaing et le jeudi à Mercus et Garrabet,
- tri sélectif (sacs jaunes disponibles en mairie) le mardi (à déposer près des containers OM le lundi soir exclusivement),
- containers de récupération du verre et du papier dans les villages,
- Déchets verts : collecte des déchets (conditionnés en fagots ou en sacs) par les agents communaux les 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois.

Autres déchets : décharge intercommunale du canton de Tarascon à Arignac, zone de la Bernière.

ANIMATIONS

LES 25, 26 ET 27 JUILLET 2009 :
Fête locale d'Amplaing

SAMEDI 1ER AOÛT 2009 :
Fête de Croquié

LES 8, 9 ET 10 AOÛT 2009 :
Fête locale de Mercus

LES 15 ET 16 AOÛT 2009 :
Fête locale de Garrabet

PÉTANQUE MERCUSIENNE :
PENDANT L'ÉTÉ
TOUS LES VENDREDIS
AU BOULODROME DE MERCUS
CONCOURS DE BOULES.

INFO PRATIQUE PASSEPORTS

Les dossiers de demande de passeport doivent désormais être déposés dans les communes dotées d'un dispositif de recueil des données.

Liste des communes dans l'Ariège : Foix, Pamiers, Saint-Girons, Saverdun, **Tarascón/Ariège**, Ax les Thermes, Massat, Le Mas d'Azil, Lavelanet, Mirepoix et Castillon en Couserans.

Chaque demandeur doit se présenter physiquement pour prises des empreintes digitales lors du dépôt du dossier et lors du retrait du passeport.

Les communes de résidence des administrés conservent le rôle de conseil et d'aide à la préparation du dossier.

ÉTAT CIVIL

• NAISSANCE •

7 juin 2009 :
Chahinez BOUDIAF

• MARIAGES •

4 juillet 2009 :
Michel DUPUY et Nathalie BORIU

• DÉCÈS •

27 avril 2009 :
Thibault CALLEWAERT
23 mai 2009 :
Americo DOMINGUES

Directeur de la publication : José LORENZO
Rédaction : Eliane GRAVES
Photos : Mairie de Mercus
Maquette, impression : IPS IMPRIMERIE (09)

LA CANICULE PEUT METTRE NOTRE SANTÉ EN DANGER

A l'approche de l'été l'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) lance une nouvelle campagne d'information et de prévention des risques liés à la canicule.

Quand peut-on parler de canicule ? Lorsque 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- cela dure depuis plusieurs jours.

Que faut-il faire en cas de canicule ?

- boire beaucoup d'eau,
- maintenir sa maison à l'abri de la chaleur,
- passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé,
- manger normalement.

Ce qu'il faut éviter ou ne pas faire :

- ne pas faire d'efforts physiques intenses,
- ne pas rester au soleil,
- ne pas consommer d'alcool,
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes.

Qui sont les personnes les plus vulnérables ?

- les enfants,
- les personnes âgées,
- les personnes handicapées,
- les personnes qui prennent certains médicaments (dans ce cas il faut demander conseil à son médecin ou à son pharmacien).

En cas de canicule, tout le monde doit être vigilant pour lui-même, son voisin, son collègue et pour son entourage. Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours (composez le 15).

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à contacter le CCAS à la mairie.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 avril 2009

- Diverses cessions gratuites de terrain pour élargissement de voiries ;
- Désignation par tirage au sort de 3 jurés d'assises ;
- Renouvellement du contrat de maintenance informatique d'un coût de 1 600 € ;
- FUH (Fonds Unique Habitat) participation financière de la commune de 2 591 € à la demande du Conseil Général ;
- Emplois saisonniers : 13 dossiers sont retenus (9 sont rejetés, ne correspondant pas aux critères de recrutement) ;
- Instauration de la PVR (Participation Voies et Réseaux) : participation qui permet à la commune de percevoir la contribution des propriétaires aux frais d'équipement en voirie et réseaux ;
- Révision du PLU : nouvelle étude en cours ;
- Projet d'acquisition du terrain du Barry à Amplaing : proposition de la commune 12 000 € ;
- Chemin de Yon : travaux supplémentaires de démolition et reconstruction d'un mur en pierre : 5 980 € HT ;
- Festival rock d'Amplaing : prise en char-

ge par la commune du compteur électrique ;

- Bail de location du logement 1 rue du château à Amplaing : 350 €/mois.

29 mai 2009

- Pose de signalétique : demande de subventions auprès du Fisac (30 %) et du Conseil Régional (20 %) ;
- Régime indemnitaire : avis favorable à l'octroi d'une prime aux 2 employés en CDD ;
- Création d'un poste d'adjoint technique ;
- Avis favorable à la commande de matériel de voirie (véhicules) ;
- Travaux de voirie d'un montant de 18 383 € l'entreprise Rescanières est retenue suite à l'appel d'offres.

24 juin 2009

- Cantine scolaire : révision des tarifs en vigueur à compter du 17 août 2009 : repas enfant crèche : 1,10 € - repas enfant cantine/CLAE/CLSH : 2,30 € - repas adulte cantine : 4,70 €
- Mise en place du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, obligatoire à compter de janvier 2010 (voir le dossier).

